



ZI de la Ponchonnière 69210 SAIN BEL  
Tel : 04.74.26.44.55  
Fax : 04.74.26.44.77

## ACCORD DE GARANTIE

### FILTRE A PARTICULES COMELA COMBINE A L'UTILISATION DE BIOCARBURANT DIESTER

La société COMELA apporte sa garantie sur l'ensemble de ses éléments filtres à particules installés sur tout type de véhicule employant un carburant diesel TBTS (Teneur en soufre inférieur ou égal à 50 ppm) contenant plus de 5% de biocarburant diester, jusqu'à incorporation maximale de 30%.

Cette garantie s'applique à l'ensemble des pays de l'union européenne, pour une durée illimitée.

Pour bénéficier de la garantie COMELA, l'utilisateur devra employer un carburant répondant aux conditions suivantes :

- La qualité du gazole mélangé au diester devra être compatible avec les spécifications du FAP, additifs compris.
- L'adjonction d'additifs supplémentaires devra être agréée par COMELA

Fait à SAIN BEL, le 15/12/2003

Serge DUMAS  
Directeur COMELA